

Elle donne le même service qu'auparavant. A cet égard, il n'y aura aucun amoindrissement.

M. MacNEIL: Quelle est cette compagnie?

L'hon. M. EULER: L'Union Steamships Limited, de Vancouver, avec qui nous avons passé un marché d'un an. Elle possède quatre navires.

(Le crédit est adopté.)

Expositions et foires.—Crédit supplémentaire, \$90,000.

Le très hon. M. BENNETT: A quoi servira ce crédit supplémentaire?

L'hon. M. EULER: A l'exposition de New-York.

Le très hon. M. BENNETT: L'autre crédit y était aussi affecté.

L'hon. M. EULER: Il devait servir à l'achat du terrain et à la construction du pavillon.

Le très hon. M. BENNETT: Quel est le coût total?

L'hon. M. EULER: Jusqu'ici, environ \$150,000. Il y aura peut-être d'autres frais.

Le très hon. M. BENNETT: Quel sera le total des frais?

L'hon. M. EULER: Je ne sais pas encore avec exactitude.

(Le crédit est adopté.)

Publicité et propagande au Canada et à l'étranger, en dehors du Royaume-Uni et de l'Europe.—Crédit supplémentaire, \$20,000.

Le très hon. M. BENNETT: Ce crédit relève-t-il du principe d'application générale dont le ministre parlait ce matin?

L'hon. M. EULER: Oui. Mais la plus grande partie sera utilisée au pays, toutefois.

(Le crédit est adopté.)

Subventions aux paquebots-poste et aux navires Océan Atlantique.—Service entre le Canada et l'Afrique du Sud.—Crédit supplémentaire, \$4,166.67.

Le très hon. M. BENNETT: Quelle règle régit ce service? A combien s'élève la subvention? Quel est le nombre des voyages? Est-elle accordée au mois, ou pour une année entière?

L'hon. M. EULER: Le service entre le Canada et l'Afrique du Sud comporte un contrat de \$100,000, valable pour un an. Il y a diminution de \$12,500.

Le très hon. M. BENNETT: Combien de voyages par année?

L'hon. M. EULER: Douze voyages subventionnés et onze non subventionnés.

[L'hon. M. Euler].

Le très hon. M. BENNETT: Qui touche la subvention?

L'hon. M. EULER: L'Elder Dempster Line, pour quatre navires. A une certaine époque, elle touchait \$146,000.

(Le crédit est adopté.)

Océan Pacifique.—Service entre Prince-Rupert (C-B) et les îles de la Reine-Charlotte.—Crédit supplémentaire, \$2,000.

Le très hon. M. BENNETT: Cela ne ramène-t-il pas ces subventions à leur état primitif? A l'adoption du budget principal, ces sommes avaient été supprimées.

L'hon. M. EULER: Pas toutes.

Le très hon. M. BENNETT: La plupart.

L'hon. M. EULER: Quelques-unes.

Le très hon. M. BENNETT: Examinez-les; vous verrez lesquelles. Ainsi, pour le crédit destiné au service entre Charlottetown et Pictou, le ministre constatera qu'au budget principal le montant a été réduit de \$30,000 à \$25,000 et que les \$5,000 prévus au crédit n° 616 le ramènent à \$30,000.

L'hon. M. EULER: Nous avons déduit environ \$40,000 et nous rétablissons les sommes indiquées. La réduction est encore considérable. Dans certains cas, nous comptons assurer le service moyennant les sommes inscrites au budget principal, mais nos espoirs ne s'étant pas réalisés, il a fallu ajouter au crédit prévu dans quelques cas.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries, \$1,000,000.

M. REID: J'ai quelques observations à offrir au sujet de certaines assertions faites par l'honorable député de Nanaïmo (M. Taylor) lorsque le crédit à l'étude a été examiné précédemment. L'honorable député a laissé l'impression que la Fraser River Fishermen's Protective Association était en faveur de la conservation des pares à rets. Or, je tiens à réfuter cette affirmation.

Dès que l'honorable député de Nanaïmo eut fait cette affirmation dans la Chambre, l'association en cause m'a télégraphié un démenti catégorique. A cette occasion, l'honorable député a cité une brochure intitulée *Net Profits*, publiée annuellement sous les auspices de la Fraser River Fishermen's Protective Association. Il en a cité un paragraphe. Bien qu'il ne fasse aucune affirmation précise, l'article dit:

A en juger par les années passées, alors que des groupes employant différents modes de pêche